

2025\_55A

Département du JURA  
Arrondissement de LONS LE SAUNIER  
Canton de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX  
**COMMUNE de NOZEROY**

Envoyé en préfecture le 18/09/2025  
Reçu en préfecture le 18/09/2025  
Publié le 18/09/2025  
ID : 039-213903917-20250917-2025\_55A-AR



République Française

## ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POUR CAUSE DE TRAVAUX - RD 287

Le maire de la commune de NOZEROY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu la demande formulée le 17 septembre 2025, par l'entreprise BUGADA (59 rue des frères Bazinet – 39300 CHAMPAGNOLE).  
Considérant qu'en raison des travaux de viabilisation (réseaux d'eau potable/assainissement) de la parcelle où se situera le groupe scolaire et de la nécessité de traverser la RD 287 au niveau du 2 route de Longcochon,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique;  
Vu l'intérêt général ;

### ARRÊTE

#### Article 1er

Du lundi 22 au vendredi 26 septembre 2025 inclus, date prévisionnelle de fin des travaux, la circulation sera réduite à une voie et réglée à l'aide d'un alternat par panneaux de priorité de passage sur la route départementale RD 287 au niveau du 2 route de Longcochon.

#### Article 2

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la Route Départementale N°287, au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

#### Article 3

Les dépassements sur l'emprise du chantier seront interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

#### Article 4

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise du chantier et de part et d'autre sur une longueur de 100m.

#### Article 5

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de NOZEROY.

#### Article 7

Monsieur le Maire de la commune de NOZEROY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le chef du centre d'exploitation routière départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Nozeroy, le 17.09.2025  
Le Maire,  
Dominique CHAUVIN



GRUPE SCOLAIRE DE NOZEROTY – TRAVERSEE DE ROUTE-

LE17/09/2025

